académie Nantes

direction des services départementaux de l'éducation nationale Sarthe

éducation nationale

COMITE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES

6 novembre 2013

rythmes scolaires

1. Les nouveaux rythmes à la rentrée 2013

- 25% des élèves sarthois du primaire
- 110 écoles
- 75 communes dont 69 avec école(s)

17% de petites communes
9 % de communes de plus de 4000 habitants

2. Les organisations du temps scolaire

- 91% des écoles : 5h15 par jour/ 3h le mercredi
- 3% des écoles : 5h30 par jour/ 2h le mercredi
- 6% des écoles : horaires irréguliers

Organisations non dérogatoires

- Pour 74% des écoles -
3h le matin, 2h15 l'après-midi
Organisations identiques en maternelle et en élémentaire

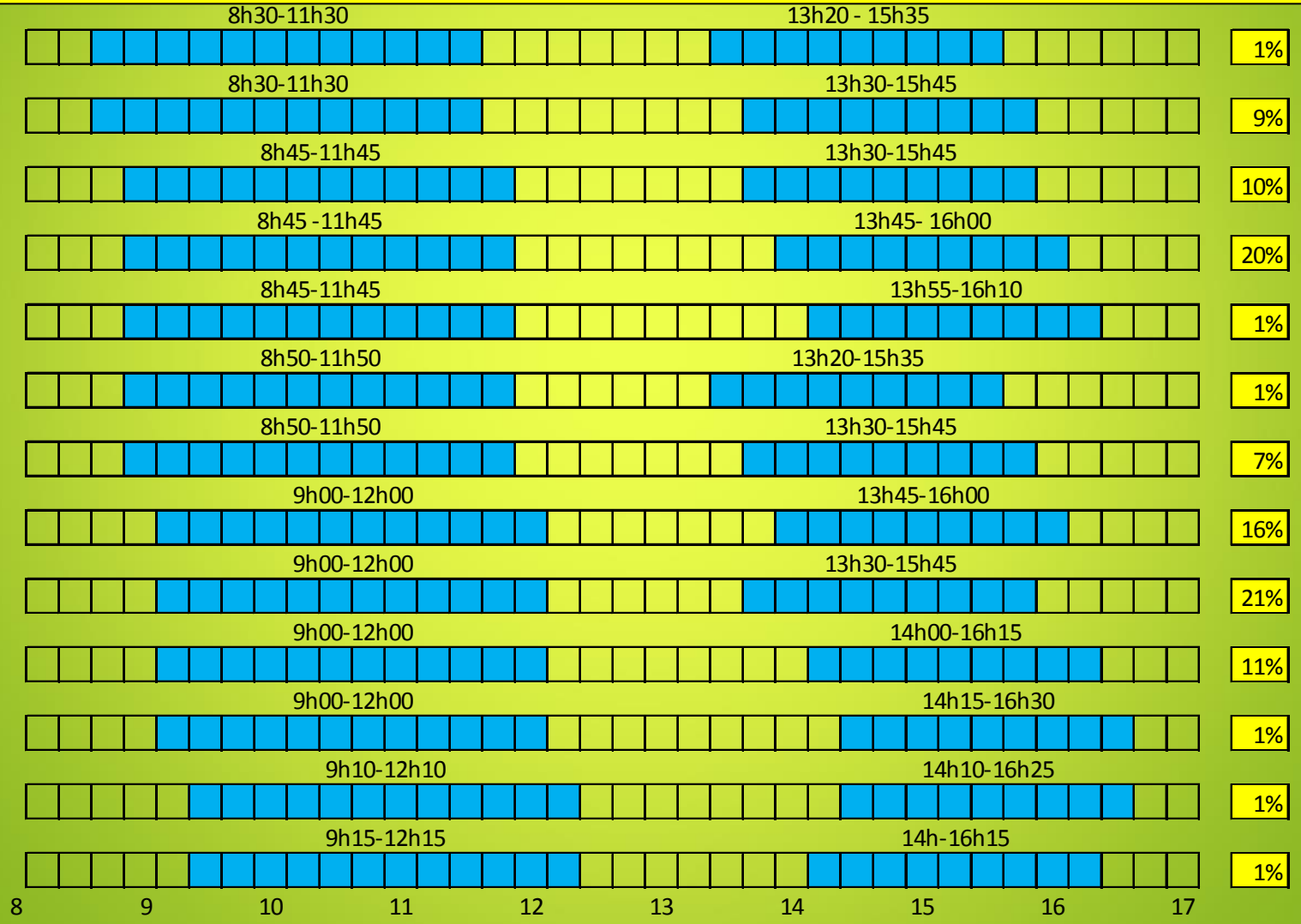

- Pour 7 % des écoles –
3h le matin, 2h15 l'après-midi
Organisation différente entre la maternelle et l'élémentaire

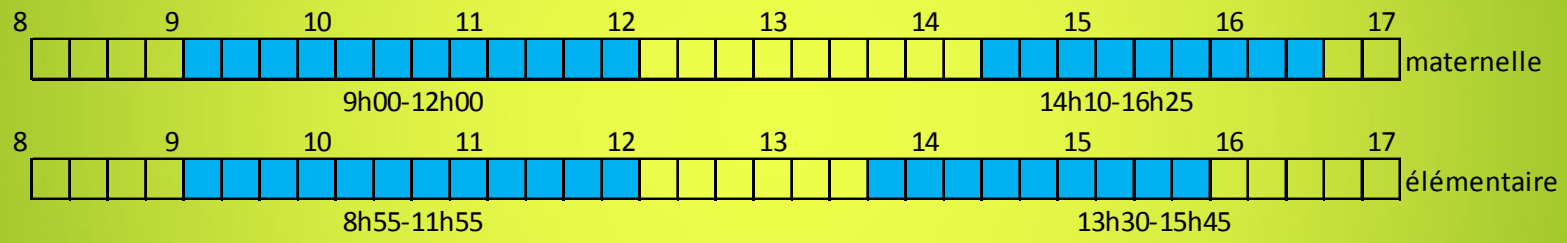

Exemples

- Pour 7 % des écoles –
2h45 Le matin - 2h30 l'après-midi

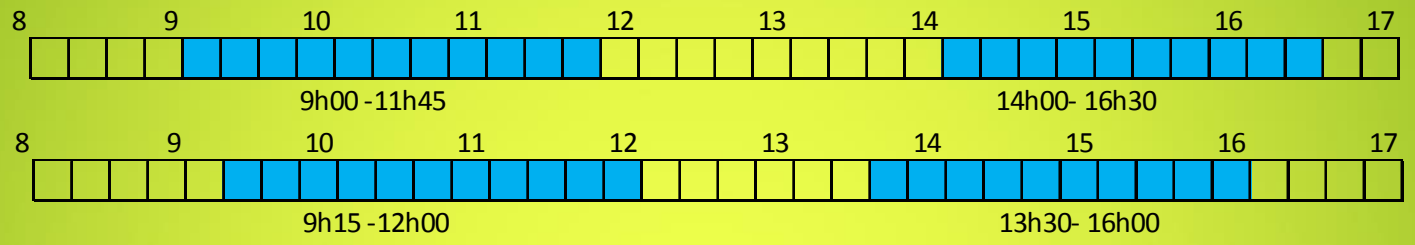

Exemples

- Pour 3 % des écoles –
3h15 le matin - 2h00 l'après-midi- 3h le mercredi

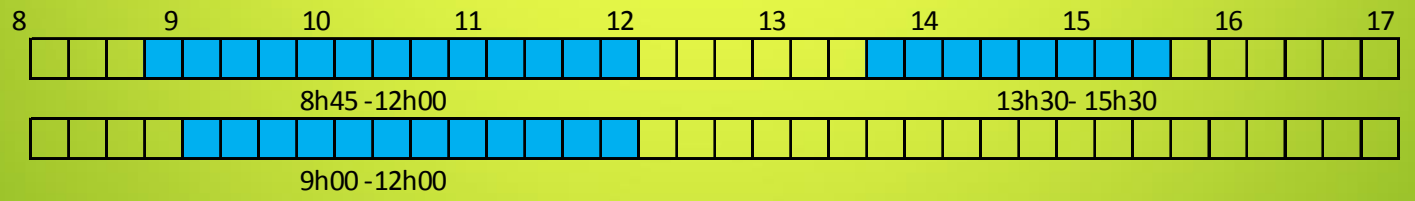

Exemples

3% des écoles
5h30 par jour/ 2h le mercredi

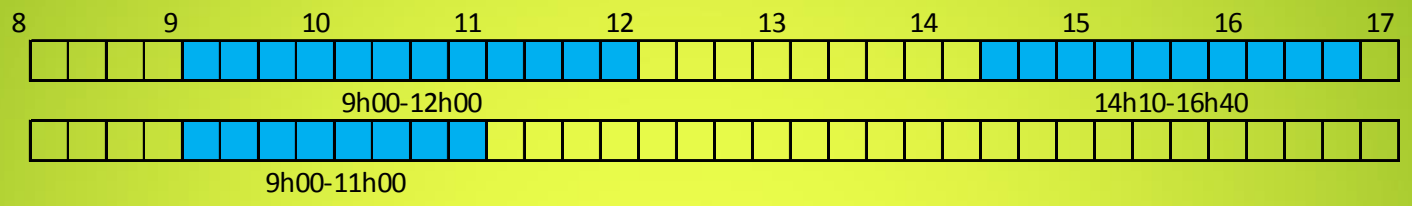

Exemple

6% des écoles
Des horaires irréguliers

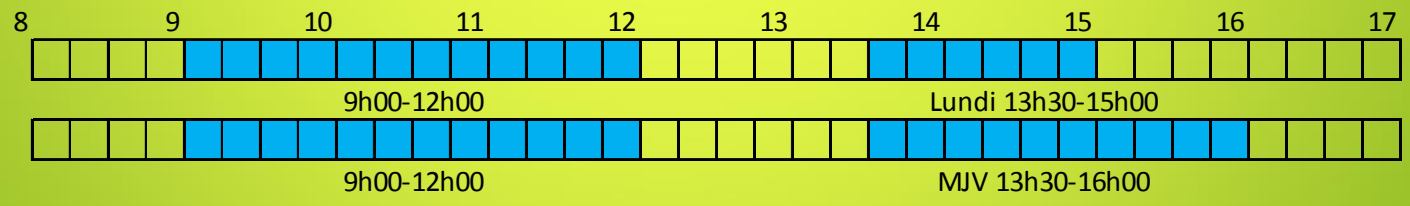

Exemple

2. Premier bilan par rapport aux choix d'organisations du temps scolaire

❑ Une régulation par les comités locaux permettant de tenir compte des différents acteurs et d'anticiper des modifications.

❑ Matinée en plus appréciée mais une fatigue observée par certains parents d'élèves de maternelle.

Points de vigilance :
- Adapter les emplois du temps scolaire à ces nouveaux rythmes (dont récréations)*
- Veiller à ne pas donner des leçons le mardi soir.
- Prendre en compte le raccourcissement du temps de l'après-midi pour organiser les sorties scolaires.

** Voir règlement type départemental*

3. Les modalités d'accueil pour les activités périscolaires

Deux modalités d'accueil :

- Les accueils de loisirs périscolaires déclarés auprès de la DDCS.

22 communes, entrées dans les nouveaux rythmes à la rentrée 2013, peuvent bénéficier de l'offre d'un accueil périscolaire déclaré auprès de la DDCS.

8 communes ont fait parvenir un avant-projet de leur PEDT pour l'année 2013-2014.

- Un autre mode d'accueil (garderie ou temps d'activités) dont les conditions d'organisation et d'encadrement sont fixées par les collectivités.

4. Les types d'activités

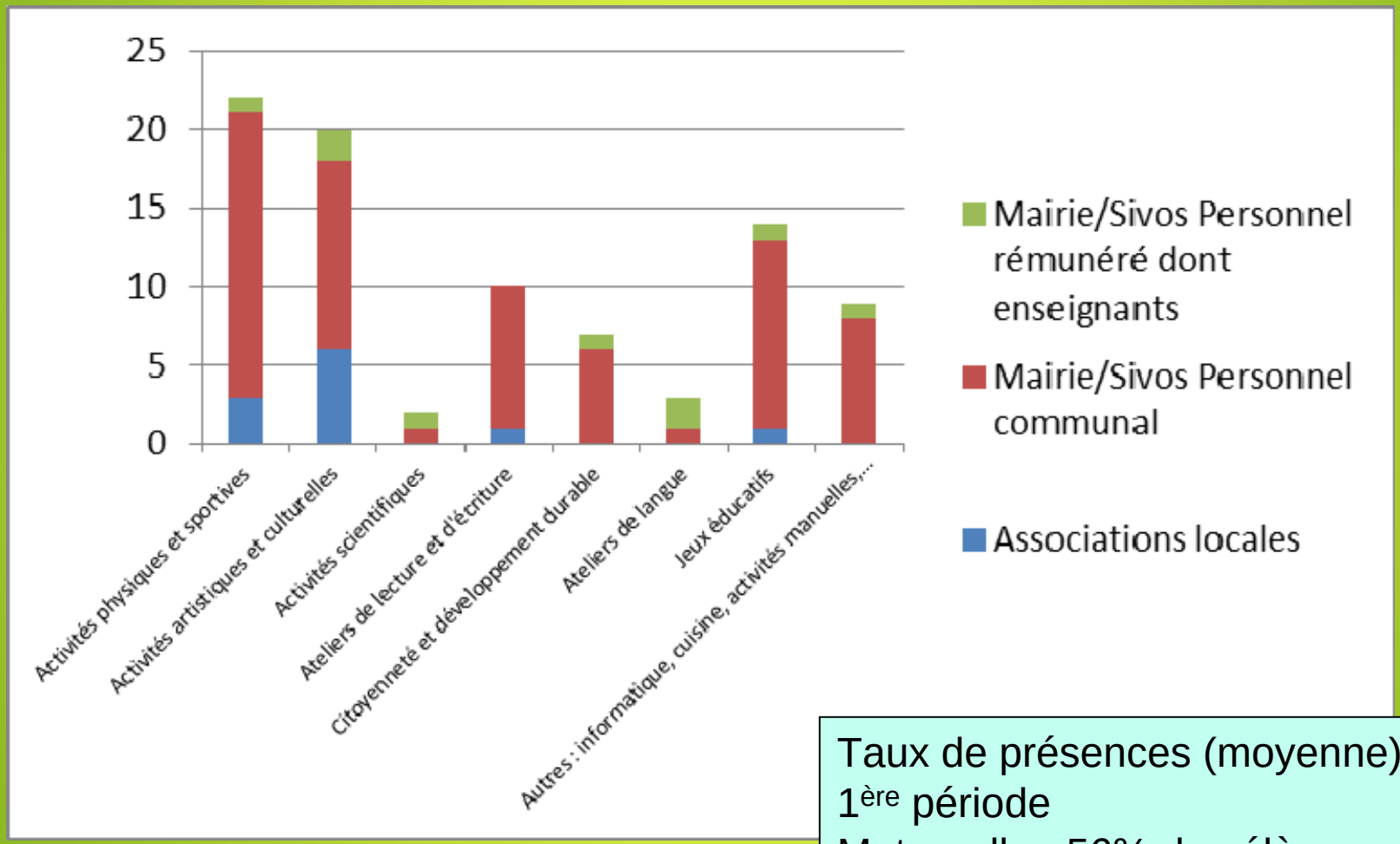

Taux de présences (moyenne)
1ère période
Maternelle : 56% des élèves
Elémentaire: 74% des élèves
De 21% à 100%.

5. Les questions

- L'articulation des différents temps.

  - Mise en place de référents dans certaines communes.

  - Tableaux de communication

- Les créneaux en commun avec les Activités Pédagogiques Complémentaires : suivi des élèves et des activités en cours, utilisation des locaux scolaires.

  - Elaboration d'une charte d'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaires. Le conseil d'école est consulté sur ce document.

  - Formalisation d'un PEDT.